



Octobre 2025 – juin 2026 Bilan d'une expérimentation de location de livres en librairie

Louer des livres en librairie ? mais quelle idée saugrenue !

C'est pourtant ce qu'ont tenté dix maisons d'édition, 3 librairies et plus de 40 auteurs, à travers le projet « L'Abo » coordonné par le bureau des acclimations.

Sans prétendre avoir trouvé la solution miracle à tous les problèmes de la filière, les acteurs impliqués ont exploré une nouvelle manière de faire circuler les livres, pour améliorer les marges commerciales et réduire l'impact environnemental, tout en rendant la lecture plus accessible.

Avec 42 abonnements vendus, l'Abo est quasiment invisible d'un point de vue économique, mais démontre son réel intérêt sur le plan écologique. Au-delà des chiffres, les apprentissages sont nombreux, et ils sont partagés avec tous les professionnels du livre intéressés par le sujet. Le **cadre juridique** a donné lieu à de nombreuses questions : la location de livres est-elle soluble dans la loi sur le prix unique ? Un livre loué devient-il un livre d'occasion ? Puis-je louer un livre sans l'accord de son éditeur ou de son auteur ? Le **partage de la valeur**, tout autant : combien le libraire reverse-t-il aux éditeurs ? Et aux auteurs et autrices ? Quelle répartition des revenus entre les éditeurs ou les auteurs plus « connus » et plus « confidentiels » ? Peut-on coopérer entre entreprises concurrentes ?

A l'issue d'une année de test, le constat est partagé : même menée à petite échelle, une expérimentation concrète permet aux équipes de monter en compétence et de (re)trouver du pouvoir d'agir, dans une filière du livre de plus en plus bousculée.

Le bureau des acclimations et ses partenaires vous invitent à découvrir le bilan de cette première saison de L'Abo, et vous donnent rendez-vous dans les mois à venir pour la Saison 2 !

Sommaire

Présentation de l'expérimentation	3
Historique.....	3
En pratique.....	3
Objectifs poursuivis	4
Un projet coordonné par le Bureau des Acclimatations	5
Quelques chiffres.....	5
Financements.....	5
 Bilan économique de l'expérimentation	7
Les leviers qui permettraient d'améliorer le bilan économique	10
 Bilan écologique	14
Les leviers qui permettraient d'améliorer le bilan écologique	15
 Quels changements de comportement des usagers en termes de lecture ?	17
 Quels effets pour les parties-prenantes de l'expérimentation ?	25
 Annexes	27
• Revue de presse	
• Quelques images	
• Questionnaire à destination des abonnés	
• Grille d'entretiens d'évaluation à destination des partenaires	
• Contrat tripartite	
• Modèles d'avenant au contrat d'édition	
• Analyse du cadre juridique	

Présentation de l'expérimentation

Historique

Cette expérimentation est née après deux années de réflexions, de recherches, de concertations, d'hésitations, au sein d'un collectif informel constitué dans le souhait d'explorer de nouveaux modèles économiques.

En janvier 2024, nous avons organisé un « marathon créatif » : une journée dédiée à l'EFC pour la filière du livre. Une soixantaine de professionnels, représentant tous les métiers et institutions de l'écosystème, ont été invités à réfléchir ensemble pour imaginer d'autres manières de travailler. À la suite de cette journée, nous avons constitué un petit groupe de travail en vue de mener une expérimentation concrète de « nouveau modèle économique ».

Éditeurs, distributeurs, libraires, syndicats... ont contribué à la réflexion, et la composition du groupe a évolué dans le temps. Le travail préparatoire a consisté à :

- Analyser les offres d'abonnement existant dans le secteur du livre (en dehors de la France) et des loisirs culturels (en France)
- Estimer l'impact économique : création d'une calculatrice pour simuler les coûts et recettes pour 3 scénarios de commercialisation (livre neuf, livre d'occasion, abonnement)
- Estimer l'impact CO2
- Évaluer la faisabilité juridique et de la compatibilité avec la loi sur le prix unique du livre
- Évaluer le potentiel de commercialisation, à travers des entretiens avec des libraires et avec des clients

En pratique

En octobre 2025, nous avons lancé L'Abo, une offre de location de livres en librairie, sous la forme d'un abonnement annuel, destiné aux 9-11 ans, proposée dans trois librairies du réseau Sorcières, spécialisé en littérature de jeunesse : Des rires et des livres à Montreuil (Seine-Saint-Denis), Libr'Enfant à Tours (Indre-et-Loire) et Larcelet à Saint-Dizier (Haute-Marne). 10 maisons d'édition ont pris part au projet : Dada, les éditions théâtrales, Gulf Stream, Helvetiq, La joie de lire, MeMo, Milan, Panthera, PKJ et Poulpe Fictions - soit 7 maisons indépendantes, et 3 appartenant à des groupes. Plus de 40 auteurs et autrices ont accepté que leurs ouvrages soient intégrés à L'Abo.

La commercialisation des abonnements a débuté le 1er octobre et a pris fin le 30 juin 2026.

Concrètement, l'abonnement a été proposé au tarif de 29,90€ TTC par an et permettait de lire 29 livres différents : romans, BD, documentaires et théâtre. Les jeunes abonnés pouvaient emprunter un seul livre à la fois, le garder aussi longtemps qu'ils le souhaitent, avant de l'échanger contre un autre. À la fin de la période d'abonnement, ils ont conservé un des livres qu'ils ont aimés.

Objectifs poursuivis

Développer une offre de lecture sans transfert de propriété permettrait, à long terme, d'atteindre plusieurs objectifs.

- **Fabriquer moins de livres** : un modèle économique basé sur la circularité et le réemploi vise, à terme, à réduire la quantité de livres fabriqués. On a vu que l'essentiel des impacts écologiques étaient liés à la phase de production des livres ; en fabriquer moins, c'est extraire et transformer moins de ressources, utiliser moins d'énergie, parcourir moins de kilomètres, recycler moins de papier en fin de vie, etc.
- **Mieux vendre** : le projet repose sur l'idée que plutôt que faire croître le chiffre d'affaires, on peut chercher à augmenter la rentabilité. Le modèle économique doit générer de meilleures marges par exemplaire pour chacun des acteurs : autrice, libraire, éditrice. Dans notre dispositif, un pourcentage des recettes des ventes d'abonnement est reversé aux maisons d'édition et aux auteurs, autrices, illustrateurs et illustratrices – comme pour le droit de prêt. Dans nos simulations, nous avons imaginé que si le modèle se développait, les maisons d'édition pourraient imprimer moins, mais mieux : des ouvrages plus robustes et plus réparables, pour allonger leur durée de vie. Nous avons donc intégré à nos modélisations une hausse des coûts d'impression unitaires, afin d'offrir un meilleur équilibre économique aux imprimeurs.
- **(Faire) lire plus** : le coût réduit (30 euros pour lire 29 livres) est bien sûr un argument en faveur de l'accessibilité de l'offre, mais c'est surtout un encouragement à la découverte, à la curiosité, qui nous semble faire la valeur de L'Abo. Nous nous sommes attachées à proposer un assortiment qui mêle des titres connus et les premiers livres de jeunes autrices, des maisons appartenant à des grands groupes et des maisons indépendantes, de toutes tailles, des nouveautés et des livres de fonds...

Évidemment, aucun de ces buts ne pourrait être atteint par une simple expérimentation dans trois librairies. Ces intentions de long terme nous ont servi de boussole pour concevoir le dispositif, mais nous avons aussi des objectifs de court terme, plus modestes et réalistes :

- **tester le potentiel commercial du concept** : est-ce que cela intéresse des clients de librairie ? Lesquels ? Les libraires arrivent-ils à le vendre ? A qui, dans quelles quantités ?
- **mesurer l'intérêt écologique** (réduction des émissions de CO2 par livre lu, en tenant compte des déplacements générés vers les librairies) **et économique** (amélioration de la rentabilité pour les auteurs, libraires et maisons d'édition). Pour cela, nous avons prévu de faire un bilan du chiffre d'affaires réalisé, et d'étudier le risque de « cannibalisation », en mesurant si les titres de l'abonnement ont été moins vendus dans les trois librairies participant au test, en comparaison des chiffres de l'année précédant le lancement de L'Abo.
- **mesurer l'impact sur les pratiques de lecture** : combien de lectures par abonnement ? Qui a lu quels titres ? L'abonnement a-t-il contribué à faire découvrir des livres ou des genres nouveaux ?
- **identifier les freins à lever pour un éventuel passage à l'échelle** : le déploiement d'offres d'abonnement dans d'autres librairies, visant d'autres publics, proposant d'autres sélections...

Un projet coordonné par le Bureau des Acclimatations

Le Bureau des Acclimatations (BDZA) est un collectif qui accompagne les acteurs de la filière du livre dans leur démarche de transformation écologique, à travers de la recherche-action, des formations et des accompagnements.

Cette expérimentation a été menée dans le cadre du projet de recherche "Décarboner le livre et l'édition", piloté par le Bureau des Acclimatations depuis octobre 2022.

Le travail d'accompagnement et de recherche réalisé par BDZA a consisté à préparer le lancement de l'expérimentation concrète :

- Choix d'un segment éditorial et d'un assortiment de titres pour proposer une expérimentation
- Prospection des partenaires
- Contractualisation entre les parties prenantes (contrat Éditeurs / Auteurs, et contrats tripartites Éditeurs / libraires / bureau des acclimatations - Oxalis)
- Réalisation de supports de communication
- Appui au lancement de l'offre en librairie
- Accompagnement et suivi pendant toute l'expérimentation
- Travail d'évaluation : impact sur les émissions de CO2, les résultats économiques, les pratiques de lecture, identification des efforts fournis par les parties prenantes et des effets produits par cette expérimentation

Quelques chiffres

- 4 réunions post marathon créatif avec le groupe Atelier rémunération
- 15 réunions de travail avec un groupe resserré pour travailler sur une expérimentation de L'Abo et des intervenants/experts ponctuels pour éclairer sur certains sujets
- 600 heures de travail estimées (soit environ 17 semaines) : réunions, prospection, préparation et suivi, coordination, essaimage, travail juridique/institutionnel...
- Une trentaine de personnes mobilisées/consultées

Financements

Cette opération a été soutenue :

- Par l'État dans le cadre du dispositif « Soutenir les alternatives vertes dans la culture » de la filière des industries culturelles et créatives (ICC) de France 2030, opérée par la Caisse des Dépôts.
- Par l'Ademe
- Par la Région Grand Est.

Pour aller plus loin

L'Abo : quelle différence avec une bibliothèque ?

Extrait de Ceci n'est pas un livre vert, Fanny Valembois, Editions Rue de l'échiquier, mai 2026

Pourquoi proposer de louer des livres, alors que les bibliothèques existent et proposent un choix bien plus vaste, gratuit ou à tout petit prix ?

L'objectif n'est évidemment pas de concurrencer le service public de la lecture : les bibliothèques jouent un rôle essentiel dans l'accès à la culture, dans la construction du lectorat ; elles sont par ailleurs des clientes importantes pour les librairies, et un complément indispensable à l'équilibre économique des auteurs et autrices.

Le mouvement vers l'économie de l'usage ne vise pas à créer des bibliothèques payantes, mais cherche plutôt un interstice pour « démarchandiser » la librairie.

L'offre d'abonnement a été conçue, dès le début, en complémentarité avec l'offre de lecture publique, et propose des conditions d'accès différentes : pas de limite à la durée d'emprunt, possibilité de conserver un livre à la fin de la période, etc. Alors que la bibliothèque propose un choix très large (beaucoup de titres et peu d'exemplaires par titre), l'abonnement repose sur une sélection beaucoup plus resserrée (peu de titres, mais disponibles en plusieurs exemplaires).

Il n'est pas dans nos habitudes d'offrir des cartes d'inscription en bibliothèque¹, alors que l'abonnement en librairie constitue un cadeau idéal. Dans la mesure où moins d'un tiers des Français empruntent des livres en bibliothèques, on peut même espérer qu'une expérience de location en librairie pourrait encourager certains lecteurs, notamment adultes, à (re)découvrir la bibliothèque.

D'un point de vue économique, les modalités de partage de la valeur sont également différentes. Les éditrices et les autrices sont rémunérées à travers le droit de prêt quand un livre est acheté par une bibliothèque. Pour les libraires, en revanche, une vente à une bibliothèque signifie certes plus de chiffre d'affaires, mais une marge rognée : le libraire consent 9 % de remise lors de l'achat et reverse 6 % de droit de prêt à la Sofia, ce qui lui laisse une très faible marge – mais représente un volume de commandes parfois essentiel à l'équilibre économique de la librairie. Dans le cas de l'abonnement, tout le monde est mieux rémunéré : autrice, editrice ~~et~~ libraire.

Enfin, le fonctionnement des bibliothèques repose sur des financements publics², alors que l'abonnement en librairie relève du secteur privé. Ce ne sont pas les mêmes logiques économiques. Elles pourraient donc être complémentaires.

Bref : vente de neuf, vente d'occasion, prêt en bibliothèque, location en librairie, boîtes à livres... l'essentiel, c'est de multiplier les canaux d'accès à la lecture !

¹ Et c'est dommage !

² Et c'est très bien !

Bilan économique de l'expérimentation

Le résultat commercial et économique de l'expérimentation est en dessous de nos prévisions, dans chacune des trois librairies. Deux des librairies n'ont pas couvert les dépenses réalisées, et la troisième est à peine à l'équilibre. Au total, le projet est déficitaire de 433€.

Pour les maisons d'édition et les auteurs et autrices engagées dans le projet, il n'y a pas eu de coûts et l'expérimentation représente donc uniquement un bénéfice, dont le montant est toutefois faible : 1375€ au total pour les maisons d'édition, et 242€ de droits d'auteur.

	Libr'enfant	Larcelet	Des rires et des livres	total
Nombre d'abonnements vendus	6	11	25	42
Chiffre d'affaires total réalisé	171€	313€	712€	1196€
Montant des achats de livres réalisés par les librairies	545€	458€	626€	1629€
Résultat de la librairie	-374€	-145€	86€	-433€
Chiffre d'affaires total des maisons d'édition (Exemplaires vendus aux libraires, hors part diff. distrib + intéressement au résultat de L'abonnement)	467€	387€	522€	1375€
Total des droits d'auteurs à verser (DA sur exemplaires vendus aux libraires + intéressement au résultat de L'abonnement)	76€	67€	98€	242€

Pourquoi les résultats sont-ils aussi différents d'une librairie à l'autre ?

Le nombre d'abonnements vendus varie de manière significative d'une librairie à l'autre.

Nos échanges avec les libraires nous ont permis d'identifier plusieurs facteurs d'explication :

- Le temps qui a pu être dédié au projet n'était pas le même dans les 3 librairies, avec une implication inégale dans le travail de communication et de commercialisation.
- La librairie Des rires et des livres proposait déjà une formule d'abonnement à ses clients, ce qui a facilité la commercialisation de l'offre.
- La localisation géographique a pu jouer en faveur des librairies les plus urbaines : le fait de devoir faire un trajet spécifique pour permettre à son enfant d'échanger un seul livre à la fois est un frein important.
- La sélection de livres, réalisée avec des contraintes, ne reflétait pas fidèlement la ligne éditoriale de la librairie. La prescription du libraire était moins aisée.

Coût par lecture

Du côté des usagers (lecteurs et lectrices), quel est l'impact sur le coût d'accès à la lecture ?

Nous avons comparé 2 scénarios :

- Abonnement : chaque emprunt est compté comme une lecture. La moyenne de livres empruntés au total est de 6 titres sur 29 titres proposés, cette moyenne varie d'une librairie à l'autre.
- Achat neuf : une vente est comptée comme une lecture. Le prix public TTC moyen de l'assortiment est de 15,5€.

Coût par lecture en euros	Libr'enfant	Larcelet	Des rires et des livres	Moyenne
Abonnement	4,0€	5,2€	4,2€	4,4€
Achat neuf	15,5€	15,5€	15,5€	15,5€

En moyenne, l'abonnement divise par 3,5 le coût de la lecture (-72%).

NB : Notre hypothèse selon laquelle un achat ou un emprunt équivaut à une lecture reste discutable. Elle mériterait d'être approfondie par l'intermédiaire d'une enquête des usages des abonnés.

Analyse détaillée du résultat pour la librairie Des rires et des livres

La librairie, située à Montreuil, a vendu 25 abonnements. Elle avait acheté 65 exemplaires pour constituer le stock.

Pour réaliser la comparaison entre la vente par abonnement et la vente classique, nous avons considéré que si elle avait mis en vente ces exemplaires de manière classique, elle en aurait vendu 85% et retourné 15% aux éditeurs (taux de retour moyen constaté).

Comparaison du CA réalisé, pour 65 exemplaires achetés par la librairie :

	CA Abonnement	CA vente	Évolution
Auteurs	99 €	65 €	+ 50%
Maisons d'édition	520 €	424 €	+ 18%
Librairie	712 €	818 €	- 15%

Les auteurs et les maisons d'édition réalisent un chiffre d'affaires supérieur dans le cas de la vente par abonnement. En effet, ils bénéficient :

- De l'absence de retours : dans le cas de l'abonnement, le libraire conserve l'intégralité des exemplaires achetés, alors qu'il en retourne en moyenne 15% dans le cas des ventes classiques.

- Du partage de la valeur supplémentaire créée par l'abonnement, le libraire leur reversant 6% du CA réalisé.

Pour la librairie, le chiffre d'affaires réalisé est inférieur à celui qui aurait été constaté si les livres avaient été vendus, en raison du trop faible nombre d'abonnements vendus.

Des pistes de solution sont présentées dans le paragraphe « Les leviers qui permettraient d'améliorer le bilan économique ».

Comparaison de la marge réalisée

Au-delà du chiffre d'affaires, nous avons comparé la marge réalisée, après déduction des coûts directs principaux.

Pour les maisons d'édition, nous avons déduit du CA le coût de fabrication (2€ par exemplaire) et les droits d'auteur (8% du CA généré par les achats des livres par les librairies)

Pour la librairie, nous avons déduit le coût d'achat des livres auprès des éditeurs, la contribution aux droits d'auteurs dans le cadre de l'abonnement, le coût de transport des livres.

	Marge Abonnement	Marge Vente	Évolution
Maisons d'édition	313 €	228 €	+ 37%
Librairie	19 €	164€	- 88%

A achats constants, la librairie réalise un chiffre d'affaires plus faible et reverse 6% du CA réalisé, ce qui entraîne l'effondrement du bénéfice.

Pour les maisons d'édition, on constate que la marge progresse davantage (+37%) que le chiffre d'affaires (+18%).

Peut-on comparer la vente d'abonnements et la vente d'exemplaires neufs ?

Nous avons comparé deux scénarios :

- Abonnement : le libraire achète 65 exemplaires, et les propose sous forme d'abonnement annuel.
- Vente : le libraire achète 65 exemplaires et les propose à la vente. Dans ce cas, nous avons intégré un pourcentage de retour de 15%.

Cependant, ce choix pourrait être discuté. En effet, il n'est pas du tout évident qu'un abonnement se substitue systématiquement à une vente, et on peut observer de nombreux cas :

- Les livres de l'abonnement n'auraient pas forcément été achetés s'ils n'avaient été proposés qu'à la vente, en raison de leur prix par exemple.
- Plusieurs des titres qui composent l'abonnement n'avaient jamais été proposés dans les librairies partenaires. Dans ce cas, l'abonnement représente une

opportunité de commercialisation qui n'existait tout simplement pas, dans le circuit de la vente.

- L'accès à des livres via l'abonnement peut également remplacer des achats d'occasion, qui n'auraient généré de chiffre d'affaires ni pour la librairie, ni pour la maison d'édition, ni pour l'auteur ou l'autrice.
- Un livre qui a été lu et aimé dans le cadre de l'abonnement pourra être acheté, pour être offert par exemple. « *J'ai eu envie de tout acheter* », dit un des abonnés.

Dans un certain nombre de situations, l'abonnement représente donc une recette supplémentaire, qui s'ajoute aux ventes de livres neufs au lieu de s'y substituer. Naturellement, dans certains cas, l'abonnement aura réellement « cannibalisé » des ventes de livres neufs.

Par ailleurs, nos analyses économiques ne prennent en compte que des dépenses directes, sans tenir compte de certains bénéfices plus globaux. L'absence de retours, dans le cas de l'abonnement, est un bon exemple : moins de retour, cela signifie moins d'impact sur la trésorerie (provisions pour retours) pour les maisons d'édition et les auteurs. C'est également moins de risque d'ouvrages défraîchis qui devront être pilonnés, moins de coûts de réintégration en stock, etc.

Les leviers qui permettraient d'améliorer le bilan économique

Vendre davantage d'abonnements

Quantité vendue :	Droits d'auteur			Marge Maison d'édition			Marge librairie		
	Abonnement	Ventes		Abonnement	Ventes		Abonnement	Ventes	
30	95€	70€	+37%	290€	244€	+19%	215€	278€	-22%
40	116€	92€	+25%	343€	322€	+7%	384€	367€	+4%
50	136€	115€	+18%	397€	403€	-1%	552€	459€	+20%
60	157€	139€	+13%	450€	483€	-7%	720€	551€	+31%

Vendre davantage d'abonnements augmente le chiffre d'affaires réalisé, ce qui permet de mieux amortir les frais fixes pour la librairie (achats de livres pour constituer le stock) et donc, de réaliser une meilleure marge.

Cependant, dans l'hypothèse où un abonnement remplace une vente, on observe que si le nombre d'abonnements vendus augmente, la librairie réalise une meilleure marge, mais à l'inverse, la marge de la maison d'édition et le gain pour les auteurs décroissent.

Cela indique qu'il est nécessaire de trouver un mode de répartition de la valeur équitable en fonction des ventes réalisées, par exemple en prévoyant un pourcentage de reversement du CA par le libraire qui évolue. Notons que cela existe déjà aujourd'hui pour les contrats d'édition entre les auteurs et les maisons d'édition, qui peuvent prévoir un pourcentage différent : par exemple, 8% jusqu'à 10 000 exemplaires, puis 10% pour les suivants.

Acheter moins de livres pour constituer le stock

Dans l'expérimentation réalisée, la librairie a acheté davantage d'exemplaires qu'il n'a été nécessaire : 65 exemplaires au total pour 29 titres différents proposés, soit en moyenne 2,2 exemplaires par titre. Dans les faits, 54 exemplaires auraient été suffisants pour garantir qu'il y ait toujours 29 livres en rayon.

En réduisant les achats à 54 exemplaires, la marge aurait été la suivante :

	Marge Abonnement <i>Situation réelle</i>	Marge vente <i>En réduisant les achats</i>	Marge abonnement <i>En réduisant les achats</i>
Auteurs	99€	64 €	85 €
Maisons d'édition	313€	223€	263 €
Librairie	19€	164 €	131 €

Avec moins d'exemplaires achetés, l'abonnement reste plus avantageux que la vente pour les auteurs et les maisons d'édition, et les recettes sont mieux partagées avec la librairie.

La marge de la librairie est multipliée par près de 7 par rapport à la situation réellement observée, mais reste inférieure à ce qu'elle aurait été si les livres avaient été vendus de manière classique.

NB : Il est également possible de réduire le nombre d'ouvrages proposés dans l'abonnement, ce qui réduit mécaniquement le nombre d'exemplaires achetés par les libraires.

Vendre l'abonnement plus cher

Il serait également possible de proposer un abonnement à un prix plus élevé. L'expérimentation a été menée avec un prix de 29,90 pour dix mois, soit 2,99 par mois. Ce prix a été fixé en s'inspirant d'un modèle d'abonnement proposé en Suède.

	Droits d'auteur			Marge Maison d'édition			Marge librairie		
Prix de vente HT	Abonnement	Ventes		Abonnement	Ventes		Abonnement	Ventes	
30€	99€	65€	+53%	314€	226€	+39%	58€	258€	-78%
35€	103€	65€	+59%	318€	226€	+40%	175€	258€	-32%
40€	107€	65€	+65%	321€	226€	+42%	293€	258€	+13%
45€	111€	65€	+70%	325€	226€	+44%	410€	258€	+59%

Lors d'entretiens réalisés en librairie avant l'expérimentation, nous avons demandé aux clients potentiels quel prix de vente leur semblerait acceptable. Les réponses étaient toujours bien au-dessus du prix que nous avons testé. Nous avons cependant considéré qu'il était difficile de proposer un tarif plus élevé du fait de la comparaison avec l'offre de bibliothèque publique : une inscription en bibliothèque est souvent gratuite ; quand ce n'est pas le cas, son coût annuel dépasse rarement les 25€.

L'augmentation du prix de l'abonnement pourrait passer par la mensualisation du paiement, ce qui le ramène à une somme très faible. Cela nécessiterait cependant de mettre en place des outils de paiement, ainsi que des règles en cas d'impayés ou de rupture anticipée de l'abonnement.

Vendre les livres restant d'occasion

Enfin, il est possible d'augmenter le chiffre d'affaires réalisé en commercialisant les exemplaires restants disponibles en fin d'abonnement.

Nous avons évalué l'impact de la vente de 50% des exemplaires restant, à 35% de leur prix neuf :

	Marge Abonnement <i>Situation réelle</i>	Marge vente	Marge Abonnement <i>Avec vente d'occasion</i>
Auteurs	99€	65 €	101 €
Maisons d'édition	313€	227 €	316 €
Librairie	19€	258 €	223 €

Dans ce scénario, la marge de l'ensemble des acteurs augmente, mais la librairie réalise toujours une marge inférieure à celle qu'elle aurait fait si elle avait vendu les livres neufs.

Le scénario idéal

Nous avons combiné l'ensemble des leviers, avec des hypothèses réalistes :

- Vendre davantage d'abonnements (30 abonnés au lieu de 25)
- Mieux ajuster le stock de livres achetés (59 exemplaires au lieu de 65), sans réduire le nombre de titres (29)
- Augmenter légèrement le prix de l'abonnement (31€HT au lieu de 28,5€)
- Vendre les livres d'occasion en fin d'abonnement (50% des exemplaires restant, à 30% de leur prix neuf)

	Abonnement <i>Situation observée</i>	Vente	Abonnement « <i>Scénario idéal</i> »
Montant Droits d’auteur	99€	64 €	100 €
Marge Maisons d’édition	313 €	223€	295€
Marge Librairie	19 €	164 €	432 €

Dans ce scénario idéal, le montant des droits d’auteur et la marge réalisée par les maisons d’édition et les librairies augmentent de manière très significative par rapport au scénario de vente classique.

Bilan écologique

Évaluation de l'impact CO2 comparé à un circuit de distribution classique

Nous avons comparé deux scénarios :

- Scénario A : La librairie achète 65 exemplaires et les commercialise sous forme d'abonnement. Elle vend 25 abonnements qui représentent 171 lectures : ce sont les chiffres de la librairie Des rires et des livres.
- Scénario B : la librairie achète 65 exemplaires, elle en vend 85% et en retourne 15% à l'éditeur, qui en détruit 68%. Ce pourcentage de pilon correspond à la moyenne observée en France en 2022 d'après les derniers chiffres publiés par le Syndicat National de l'Édition.

Nous avons considéré qu'une vente ou un emprunt correspondaient à une lecture.

La librairie étant située en zone urbaine (centre de Montreuil) nous avons estimé que les clients habitaient à 3km en moyenne et réalisaient 20% des trajets en voiture, le reste étant fait en modes décarbonés. Nous avons compté un trajet AR pour chaque livre acheté ou emprunté, sans mutualisation avec d'autres achats, ce qui surestime probablement ces émissions de transport.

EMISSIONS DE CO2e, en kg	Abonnement	Vente
Fabrication des livres	42	42
Fret aller et retour	3	3,4
Déplacements des clients	37	12
Pilon de 68% des retours	--	1,6
Total des émissions	82 kgCO2e	57 kgCO2e
Émissions par lecture	0,48 kgCO2e	1,08 kgCO2e

Le système d'abonnement réduit les émissions liées au fret retour et le pilon, mais génère davantage de déplacements vers la librairie. Les émissions totales augmentent, mais l'intensité carbone de l'activité (les émissions par lecture) est nettement réduite (-55%).

Cette baisse dépend cependant largement des émissions liées au déplacement des abonnés vers la librairie : le bilan écologique sera moins bon dans une librairie comme Larcelet, dont les clients viennent davantage en voiture (commune de zone rurale, peu de transports en commun).

En détail :

Facteurs d'émission	Valeur	Unité	Détail et source
Transport routier	0,378	KgCO ₂ eq/tonne.km	Rigide/3,5 à 7,5 tonnes/Diesel routier, incorporation 7 % de biodiesel ; Ademe – base empreinte
Véhicule moyen (transport de personnes)	0,18	Kg CO ₂ eq/km.passager	Voiture moyenne, Courte distance, 2023, Ademe – base empreinte
Fabrication du livre	0,65	KgCO ₂ eq / livre	Données moyennes observées sur un panel Bureau des acclimations
Pilon	0,544	kgCO ₂ eq/kg	Pâte à papier recyclé, Ademe – base empreinte

NB : nous avons choisi de retenir les émissions de production de pâte à papier recyclé pour évaluer l'impact du pilon. Ce choix pourrait être discuté. Dans son bilan carbone annuel, Recyclivre retient un facteur d'émission « recyclage de carton » de 992 kgCO₂e/tonne traitée.

Hypothèses de calcul retenues :

- 65 livres achetés par le libraire
- 15% de taux de retour dans le cas du circuit classique
- 68% de taux de pilon sur retour
- 400 km en moyenne entre l'entrepôt du distributeur et la librairie
- 300g de poids moyen d'un livre
- 3 km en moyenne de trajet AS parcouru par les clients vers la librairie
- 20% des trajets réalisés en voiture
- Un trajet = 1 livre
- 1 livre = 1 lecture

Les leviers qui permettraient d'améliorer le bilan écologique :

- Vendre davantage d'abonnements / acheter moins de livres, afin d'optimiser la quantité de livres fabriqués et achetés par rapport au besoin réel. Cela améliorera également le résultat économique.
- Générer plus d'emprunts par abonnement : à nombre d'abonnés égal, plus les livres sont empruntés, mieux l'impact lié à leur fabrication est amorti. Cela n'aura pas d'impact sur le résultat économique.
- S'assurer que les trajets vers la librairie sont courts, mutualisés et/ou réalisés en modes décarbonés : cibler une clientèle proche géographiquement, envisager des points de dépôts sur un trajet fréquent (école), permettre de prendre plusieurs livres en même temps...

Nous avons refait le calcul des émissions de CO₂ sur la base de :

- 40 abonnements vendus (au lieu de 25)
- Plus 15% d'emprunt par abonné (7,8 livres empruntés au lieu de 6,8)
- Deux livres empruntés à chaque passage (ou division par 2 du nombre de clients venus en voiture)

Le résultat est de 250gCO₂eq par lecture, soit une réduction de 77% par rapport au circuit de vente classique.

EMISSIONS DE CO ₂ e, en kg	Abonnement <i>Scénario observé</i>	Abonnement <i>« Scénario idéal »</i>
Fabrication des livres	42	42
Fret aller et retour	3	3,4
Déplacements des clients	37	34
Pilon de 68% des retours	--	1,6
Total des émissions	82 kgCO ₂ eq	79 kgCO ₂ eq
Émissions par lecture	0,48 kgCO ₂ eq	0,25 kgCO ₂ eq

Quels changements de comportement des usagers en termes de lecture ?

Par l'intermédiaire de cette expérimentation, notre volonté est également d'évaluer l'impact sur les pratiques de lectures. Effectivement, face à l'érosion de la lecture, une offre d'abonnement permet-elle d'encourager la lecture chez les plus jeunes lecteurs ? Permet-elle la découverte de nouveaux genres et de nouveaux auteurs ? Quelles difficultés ou freins ont rencontrés les abonnés ?

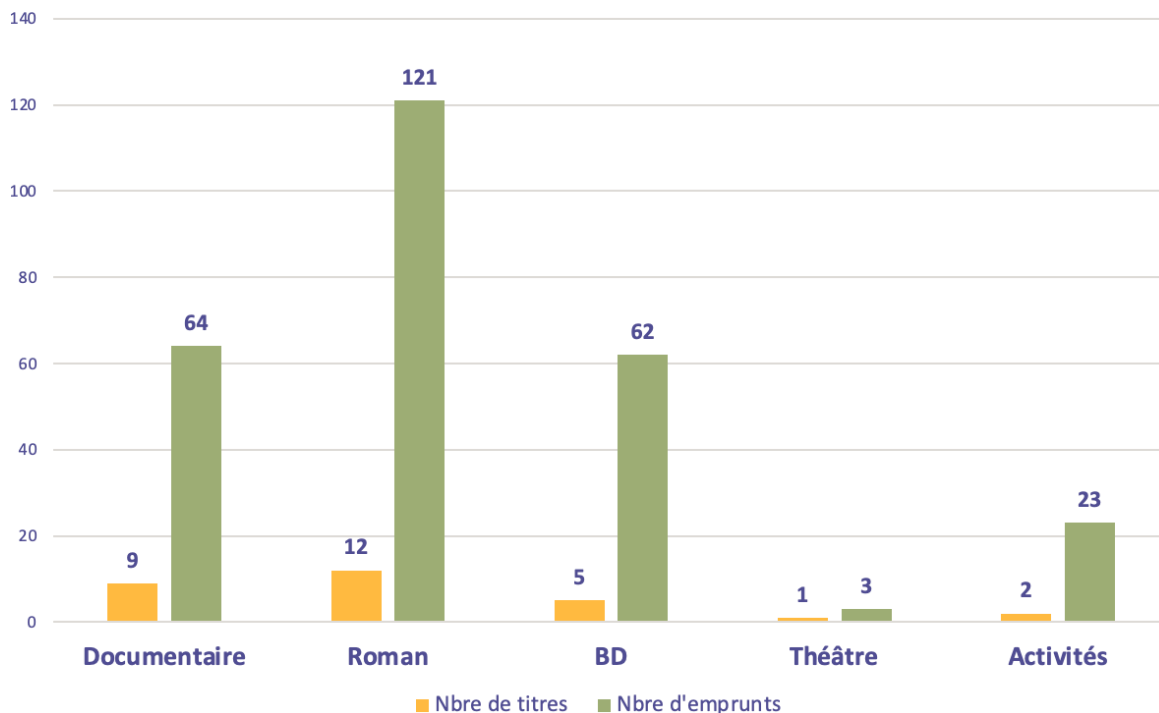
Le profil-type d'un abonné :

- L'abonné est âgé de 10 ans.
- C'est un client fidèle de la librairie et usager régulier de la bibliothèque.
- L'abonnement est offert par ses parents, avec comme motivations principales évoquées le plaisir de lire et le soutien à une initiative originale de la librairie.
- Concernant le genre, la répartition est quasiment paritaire : sur 42 abonnés, 22 sont de genre féminin, 20 de genre masculin.

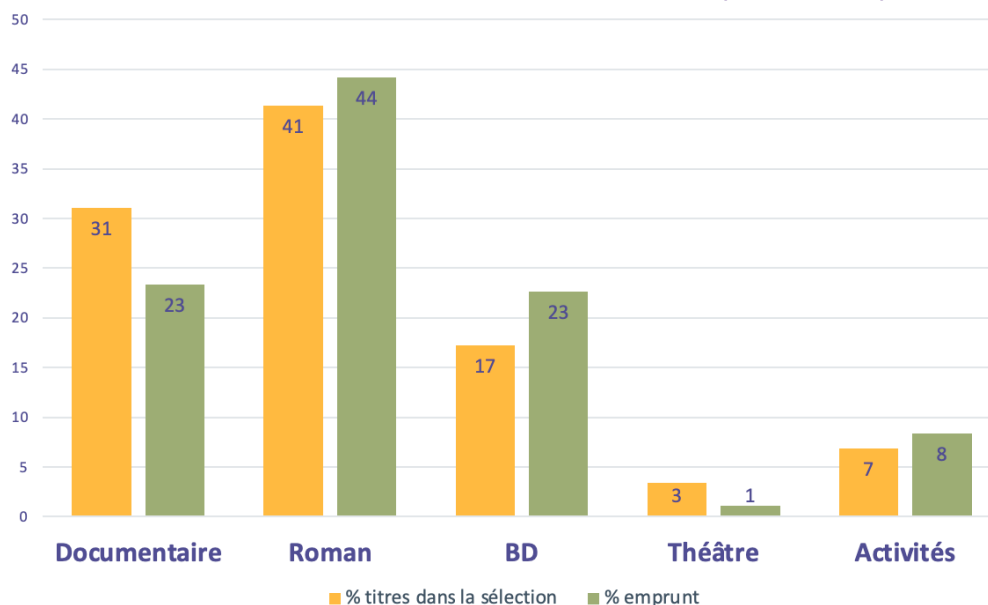
La répartition des emprunts par genre littéraire et par titres

La première offre de L'Abo est une sélection de 29 titres. Nous avons, malgré les contraintes, essayé de proposer un assortiment représentatif de plusieurs genres littéraires.

Répartition par genre littéraire :
Nombre de titres dans la sélection et nombre d'emprunts, en volume



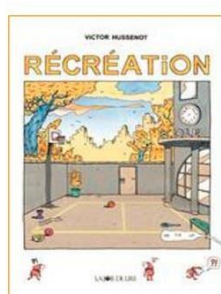
Répartition par genre littéraire
Nombre de titres dans la sélection et nombre d'emprunts, en pourcentage



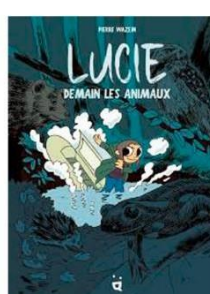
Top 5 des titres les plus empruntés (sur les trois librairies)



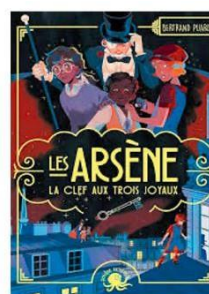
21 emprunts



19 emprunts



17 emprunts



17 emprunts

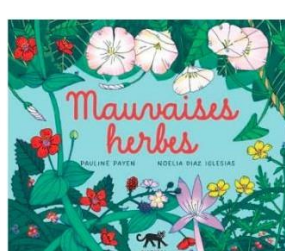


14 emprunts

Top 4 des titres les moins empruntés (sur les trois librairies)



1 emprunt



3 emprunts



3 emprunts



3 emprunts

Détail des emprunts par titre et par librairie

	Libr'enfant	Larcelet	Des rires et des livres
Escape Game à créer	2	3	7
Brioche et tartine	1	7	6
Le roi affamé	1	3	4
Pluie	1	1	2
Le grand livre des records de l'art	2	1	3
Ornithorama	1	2	6
Citoyennes	0	0	1
C'est ton argent	1	4	6
L'écologie tout terrain	2	3	1
Grandiose	1	2	4
Mauvaises herbes	1	1	1
Les femmes de sciences	1	0	8
Le manga vu par deux ados	0	2	10
Garance, héritière de l'olympé	0	1	10
L'héritier des Draconis	1	3	10
Le serment des 7 miroirs	1	1	9
Les mystères du temps	3	0	5
L'incroyable histoire du homard	0	0	3
La chambre secrète	2	1	5
L'arrêt du cœur	3	0	2
La chose du méhéhéhé	1	2	2
Gouter 100% amour	2	2	7
Ottoline	4	3	3
Black cloud	0	2	6
Les Arsène	2	3	12
Lucie...	2	4	11
La Joconde a disparu	3	3	15
Récréation	4	5	10
Les hamsters n'existent pas	0	1	2
TOTAL EMPRUNTS par librairie	43	60	171
NOMBRE D'ABONNÉS par librairie	6	11	25

Tous les titres de la sélection ont été empruntés au moins une fois par les abonnés.

Les genres littéraires les plus plébiscités par les abonnés sont le roman policier, la fantasy et la bande-dessinée. Ce qui correspond aux tendances du marché de l'édition jeunesse : la BD reste le moteur du marché et le segment « roman », malgré un léger recul, reste une valeur sûre, contrairement aux documentaires³.

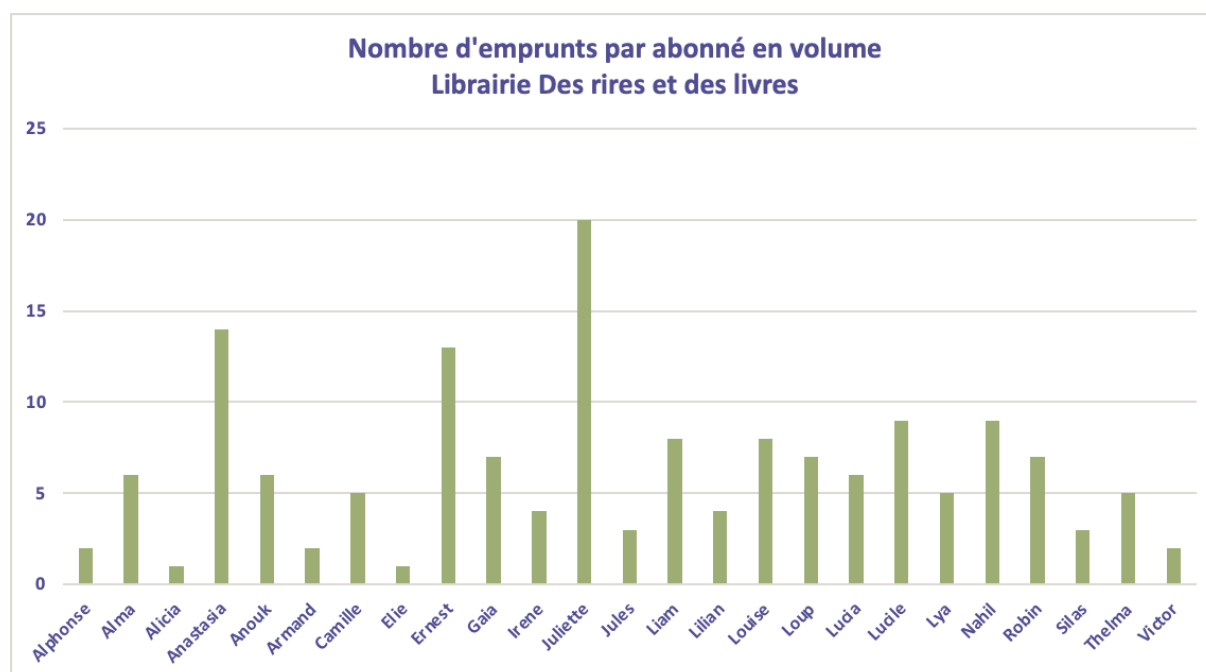
Pour les titres les moins empruntés, plusieurs hypothèses sont retenues :

- Les titres *Citoyennes* et *Mauvaises herbes* sont en léger décalage avec le reste de la proposition. Les tranches d'âge (trop haute pour *Citoyennes* et trop basse pour *Mauvaises herbes*) ne correspondent pas à la cible des abonnés.
- *L'incroyable histoire du homard qui sauva sa carapace* est un titre largement plébiscité par les librairies du panel depuis sa sortie. Lors de sa parution, il a récolté de nombreux prix et les ventes ont été au rendez-vous. Ce titre étant identifié et connu des lecteurs, il aurait été, de fait, moins emprunté.
- *Les Hamsters n'existent pas* est une pièce de théâtre, un genre très peu présent dans les rayons jeunesse, aussi bien en librairie qu'en bibliothèque : il y a peu d'habitude de lecture de ce genre.

Le nombre d'emprunts par abonné

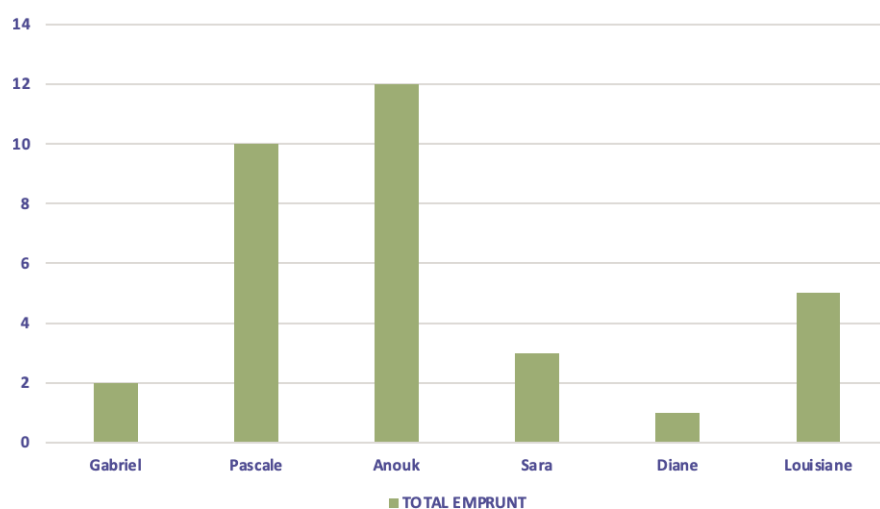
Le nombre d'emprunts par abonné est très variable selon les lecteurs et les librairies.

On observe un écart important entre l'abonné ayant emprunté le plus de livres avec un total de 20 titres, et l'abonné ayant emprunté le moins de livres avec seulement 1 titre. La moyenne de livres empruntés au total est de 6 titres sur 29 titres proposés.

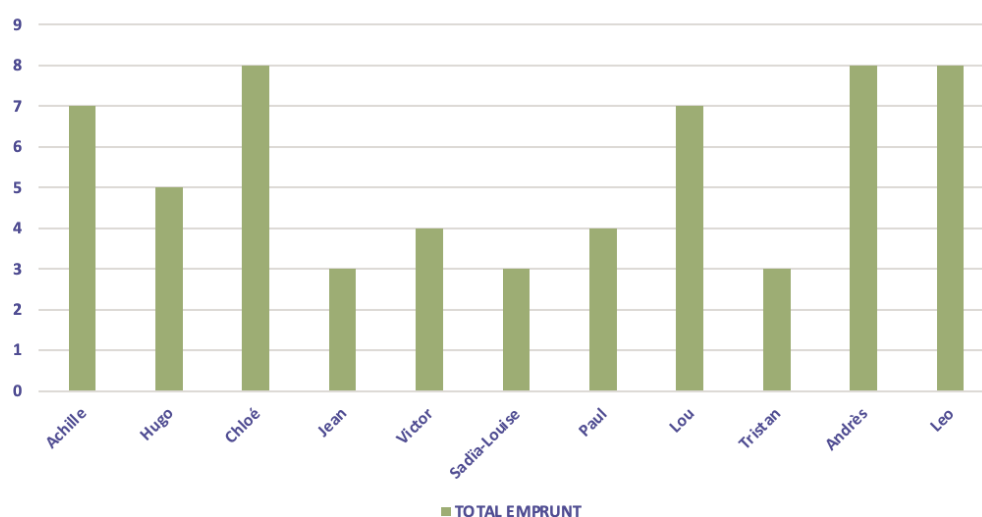


³ Etude de marche GFK « Les chiffres de l'édition jeunesse 2025 » : <https://www.idboox.com/news-livres/salon-du-livre-et-de-la-presse-jeunesse-marche-du-livre-jeunesse-chiffres-cles-2025/>

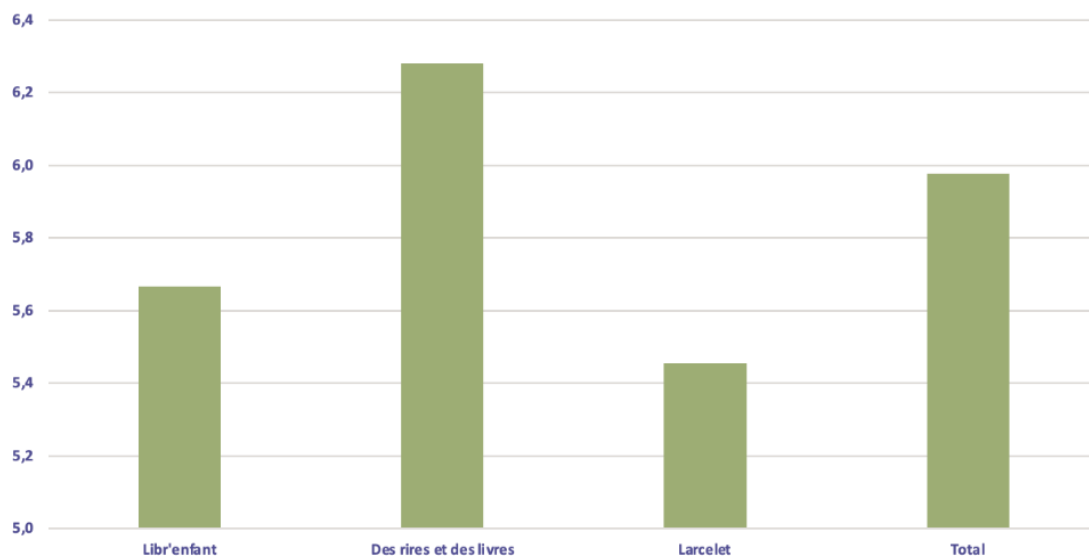
Nombre d'emprunts par abonné en volume
Librairie Libr'enfant



Nombre d'emprunts par abonné
Librairie Larcelet



Moyenne du nombre d'emprunts par abonné en volume



Au-delà des statistiques chiffrées sur les emprunts, nous avons envoyé un questionnaire qualitatif à tous les abonnés afin de comprendre leurs motivations, les freins et les difficultés rencontrées et recueillir leurs recommandations d'amélioration.

Sur les 42 questionnaires envoyés, nous avons reçu seulement 11 réponses. Ces résultats sont donc à prendre avec précaution.

Les motivations principales des abonnés

Quelles ont été vos principales motivations pour vous abonner ? (3 réponses maximum sur 10 propositions)

- Lire davantage et encourager la pratique de lecture (80% de réponses)
- Découvrir de nouveaux livres, de nouveaux auteurs... (80% de réponses)
- Soutenir la librairie indépendante (70% de réponses)

Les effets utiles attendus et inattendus pour les abonnés

Depuis votre abonnement, avez-vous le sentiment que L'Abo vous a permis de... ? (3 réponses maximum sur 10 propositions)

- Lire des livres que vous n'auriez pas achetés (70% de réponses)
- Découvrir des auteurs/autrices, maisons d'édition, collections que vous ne connaissiez pas (50% de réponses)
- Venir plus souvent à la librairie (40% de réponses)

Y a-t-il quelque chose que L'Abo vous a apporté et que vous n'aviez pas anticipé ?

- « Mon enfant a lu plus de livres car son choix était guidé et canalisé. Il était moins perdu devant le vaste choix de la librairie. Il a procédé avec plus d'autonomie que je ne l'aurais imaginé. »
- « L'envie de tout acheter »
- « La découverte d'un nouveau style de livre »
- « Des lectures différentes de ce qui aurait été choisi hors sélection »

Les freins et les difficultés rencontrées par les abonnés

Les freins et difficultés rencontrés par les abonnés/lecteurs et exprimés via les questionnaires sont les suivants :

- Le manque de temps pour lire tous les livres
- Le fait de ne pas pouvoir emprunter plusieurs livres en même temps
- Adopter une nouvelle habitude : à savoir emprunter et rendre des livres à la librairie

« Mon fils ne lit que des BD et mangas. L'idée était d'essayer de lui faire lire autre chose... mais ça n'a pas fonctionné... »

Que faudrait-il améliorer ou développer pour que L'Abo réponde à vos besoins ?

- « Mettre davantage de BD et de mangas »
- « Obtenir un listing des livres afin d'anticiper la prochaine lecture et pourquoi pas réserver l'ouvrage »
- « Recevoir un mail par semaine ou régulièrement pour présenter la sélection et rappeler de passer en librairie »
- « Des rencontres entre abonnés peut-être, un club de lecture »

Pour aller plus loin :

Le mode d'accès aux œuvres a un impact sur les pratiques de lecture

Extrait de Ceci n'est pas un livre vert, Fanny Valembois, Editions Rue de l'échiquier, mai 2026

On ne lit pas les mêmes livres, quand on les achète et quand on les emprunte.

Une étude publiée en mai 2025⁴ a comparé les ouvrages de littérature adulte choisis en fonction du mode d'accès : emprunt en bibliothèques ou achat neuf. Les résultats montrent que l'emprunt en bibliothèque encourage davantage à la découverte que l'achat neuf. En magasin, 1 % des titres (les plus achetés) concentrent 56 % du volume des achats ; en bibliothèque, 1 % des titres (les plus empruntés) représentent « seulement » 27 % des emprunts. Il existe également un décalage temporel : les achats portent davantage sur des ouvrages publiés l'année de l'achat que les emprunts. Même si on considère uniquement les ouvrages du fond de catalogue (édités depuis plus de deux ans), les emprunts sont plus diversifiés que les achats.

L'étude propose deux facteurs d'explication.

Tout d'abord, le coût d'accès au livre a un impact sur le comportement des utilisateurs : « Les acheteurs pourraient avoir tendance à davantage porter leur choix sur des ouvrages "sûrs" pour lesquels la satisfaction espérée est élevée. Les livres étant des biens d'expérience, les ouvrages "sûrs" correspondent souvent aux ouvrages "stars", plébiscités par le plus grand nombre. [...] Les lecteurs pourraient adopter un comportement de découverte plus important en bibliothèques [...], car les ressources financières mobilisées, et donc le risque encouru, y sont moindres. [...] Un emprunteur pourrait donc adopter un comportement d'exploration en bibliothèques qui le conduit à emprunter des ouvrages pour lesquels la satisfaction espérée est plus faible⁵. »

La disponibilité des livres joue également sur les choix de lecture. En bibliothèque, l'offre peut être élevée : 2,7 millions d'exemplaires dans le réseau des bibliothèques parisiennes, 400 000 pour un réseau de bibliothèques de taille moyenne comme celui de la ville d'Angers. Mais elle est souvent moindre dans les bibliothèques de petites communes. « Alors qu'un acheteur de livres peut en théorie obtenir rapidement un exemplaire de n'importe quel ouvrage [...], un emprunteur peut devoir attendre pour disposer d'un exemplaire de l'ouvrage souhaité s'il n'est pas disponible lors de sa venue, car le nombre d'exemplaires de chaque ouvrage est faible. Cet effet serait d'autant plus fort pour les ouvrages stars qui sont les plus demandés. L'emprunteur pourrait par ailleurs porter son choix sur les ouvrages disponibles en bibliothèques lors de sa venue, généralement moins demandés. Du fait de cette contrainte de disponibilité, les ouvrages stars seraient donc *a priori* plus achetés qu'empruntés, alors que les ouvrages de niche seraient davantage choisis par les emprunteurs⁶. »

Sur Spotify également, le choix d'un modèle d'abonnement permettant d'accéder à un nombre illimité d'œuvres susciterait des pratiques d'écoute différentes : les abonnés exploreraient davantage, alors que, pour Laure Saget, directrice générale d'Audiolib, « l'obligation de choisir de façon drastique et radicale favorise, chez Audible, l'achat de best-sellers⁷ ».

« Le système du crédit-temps offre une plus grande flexibilité. Il pourrait ainsi favoriser la consommation de livres audio plus courts et plus confidentiels, mais aussi améliorer la "découvrabilité" du catalogue. Les premiers retours en France indiquent cependant

⁴ Jeffrey Drouard et Marianne Lumeau, *Concentration des emprunts et des achats de livres de littérature adulte en France*, Ministère de la Culture, 2025.

⁵ *ibid*

⁶ *ibid*

⁷ « Spotify bouscule le milieu du livre audio », Le Monde, op. cit.

qu'aucun changement majeur n'a encore été observé dans la consommation : les titres les plus écoutés sur Spotify restent globalement les mêmes, en l'occurrence des best-sellers et des livres appartenant à des genres populaires tels que la romance, le polar, la science-fiction et le développement personnel⁸ », nuance Louis Wiart.

Dans le cas d'un abonnement visant les 9-11 ans, la question de la redondance avec la fréquentation de la bibliothèque se pose. D'autres segments éditoriaux se prêteront sans doute plus naturellement à une offre d'abonnement. Par exemple, la Librairie Théâtrale, à Paris, envisage de proposer un abonnement à destination des étudiants en école de théâtre, qui ont besoin de lire rapidement une grande quantité de pièces de théâtre, notamment contemporain, qu'ils ne trouveront pas en bibliothèque. D'autres librairies réfléchissent à proposer des offres pour valoriser une sélection d'ouvrages de sciences humaines issus d'éditeurs indépendants, de BD, de science-fiction « pointue », etc.

⁸ « Livre audio : que change l'arrivée de Spotify pour les éditeurs ? », *The Conversation*, op. cit.

Quels effets pour les parties-prenantes de l'expérimentation ?

En parallèle de l'observation et de l'analyse des pratiques de lecture des abonnés, nous avons mené un travail d'évaluation auprès des parties prenantes de l'expérimentation. La méthodologie d'évaluation a été co-construite avec le réseau Nékoé et Thierry Vuidel du laboratoire Atémis dans le cadre d'un parcours "Accompagnateur EFC". Nous les remercions pour ces temps de réflexivité qui nous ont permis d'affiner la démarche.

Nous avons mené 7 entretiens d'environ 1h30 avec les personnes suivantes : Camille Babeau, éditrice Milan ; Nathalie Bachelier, directrice RSE du groupe Éditis, Marianne Selli, éditrice Panthera ; Mahaut Bouticourt, codirectrice des éditions théâtrales ; Rachel Chéneau, librairie Libr'enfant ; Caroline Hayot, librairie Larcelet ; Marion Fouquet, librairie Des rires et des livres.

L'importance de l'expérimentation au sein des organisations

Pour l'ensemble des organisations, cette expérimentation est restée anecdotique dans leur quotidien et a été peu diffusée en interne.

Pour les petites structures, la décision de prendre part à l'expérimentation a été prise collectivement. Cependant, pour toutes les structures, tout au long de l'expérimentation, il n'existait pas ou peu d'espace de discussion en interne pour parler des difficultés rencontrées et des points d'étape.

D'ailleurs par manque de temps et d'effectif, les petites structures ont très peu participé aux réunions « points d'étape » en visio.

Les efforts réalisés et les effets produits

A l'échelle interprofessionnelle, cette expérimentation a permis de :

- Ouvrir le débat sur la faisabilité juridique d'une offre d'abonnement de livres en librairie
- Permettre la discussion et la montée en compétences des services juridiques (organisations, syndicats) sur la contractualisation spécifique
- Expérimenter de nouvelles modalités contractuelles de partage de la valeur
- De créer un réseau et de l'interconnaissance, terreau fertile à la coopération
« Cette méthodologie a ouvert des espaces de discussion. Elle m'a permis d'identifier un réseau pour éventuellement se reconnecter sur d'autres chantiers. »

A l'échelle des organisations, elle a permis de :

- De resserrer les liens avec des parties prenantes de l'écosystème
Entre les auteurs et leurs maisons d'édition : *« Les auteurs ont été ressources pour ce genre de chantiers. Cela a permis de créer du lien, de parler des sujets dont on ne parle pas : la souffrance, la précarité du modèle actuel... »*
- De sensibiliser ses parties prenantes
« Avec les clients, cela a permis de déplacer leur regard et les interroger sur leur mode de consommation. La plupart des clients ne connaissaient pas le circuit du livre donc cela a permis de parler de ça avec eux. De faire de la pédagogie avec le client notamment sur la fragilité du modèle éco de la librairie. »

A l'échelle individuelle, elle a permis aux personnes impliquées de :

- Monter en compétences sur différents sujets tels que l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, la contractualisation, le cadre juridique.
- Développer la capacité à agir / Empouvoirement
« Je me sens légitime d'aller secouer le panier tout là-haut sur des choses plus importantes que trier les déchets » ; « Je suis capable de dire qu'il faut s'interroger sur le business model » ; « Je suis identifiée comme la courroie de transmission pour expliquer pourquoi on fait ça. »
- Faire un pas de côté
« Réfléchir autrement : c'est difficile. On ne sait pas où on va. Ce qui fait peur, en tant que cheffe d'entreprise, c'est qu'il y a une équipe derrière. La question de la consommation se pose autrement, notamment en littérature, où les marges sont réduites. Tant que les grands groupes ne bougeront pas... C'est effrayant de voir que je n'ai pas de solution. Ce que je suis capable de me dire maintenant, c'est qu'il faut que les lignes bougent. »

Les ingrédients de la coopération

Ce travail d'évaluation nous a également permis d'identifier les ingrédients nécessaires à la coopération entre les acteurs et à l'émergence d'une expérimentation. La coordination et le pilotage par une équipe extérieure aux organisations impliquées, et la confiance établie entre les personnes participant au projet, ont permis une prise de risque minimisée et encadrée pour chacun des acteurs du projet.

« On a compris que le système économique doit changer mais on est perdus sur ces questions. Être accompagnée d'une équipe qui a une volonté et un regard, cela nous permettait de nous booster, de tenter de bouger les lignes. Et aussi on avait une relation de confiance avec Paméla. »

« Je me suis posé beaucoup de questions sur ce que je pouvais apporter : je n'étais pas dans mon champ de compétences, j'étais en dehors de ma zone de confort. Mais en même temps, cela faisait partie du processus. Trouver sa place n'a pas été évident. J'ai gardé confiance car le BDZA avait une super énergie et le groupe de travail aussi. »

La mise en récit partagée a également permis d'intégrer des personnes au fur et à mesure des mois de travail, en rappelant régulièrement l'objectif commun, les étapes déjà franchies... Pour replacer chaque tâche dans un contexte plus large. *« Au début de chaque réunion, on rappelait le sens du projet et ce qui avait été fait lors des réunions précédentes ou entre les réunions : ça m'a aidée à expliquer à mes collègues qui nous ont rejoint en cours de route. »*

Annexes

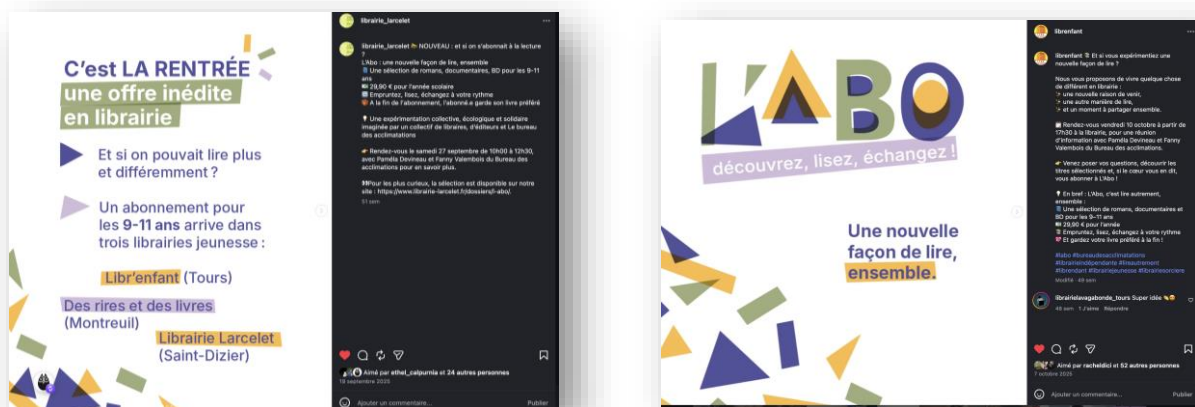
Revue de presse :

- [Abonnement et relocalisation](#), Magazine "Tire-Ligne" 2024-2025
- [Décarboner le livre et l'édition : une journée pro ce 19 juin](#), Actualitté, 8 mai 2025
- [La location en librairie, une vraie bonne idée ?](#) Actualitté, 5 juin 2025
- [L'intelligence collective au service du livre vert](#), Livres Hebdo, 20 juin 2025
- [Comment décarboner le livre papier?](#), RFI, 8 septembre
- Présentation [pour l'association The Shifters](#), mardi 16 septembre 2025
- [Location de livres : trois librairies testent « L'Abo », une offre pour les 9-11 ans](#) ; Livres Hebdo, 26 septembre 2025
- [Location de livres : top départ d'une phase d'expérimentation en librairie](#), Actualitté, 29 septembre 2025
- [L'Abo – Un nouveau concept de location de livres en librairie](#), IDBoox, 30 septembre 2025
- L'abo, [podcast DLivvable, juillet 2025](#)
- [L'Abo, une expérimentation de location de livres en librairie](#), Magazine Citrouilles n°205 – décembre 2025

Rencontres professionnelles, webinaires, conférences :

- Présentation du projet lors de la plénière d'ouverture des [rencontres Internationales de l'Écologie du Livre](#), à Strasbourg, avril 2025
- Organisation d'une journée professionnelle de restitution du projet : "[Décarboner le livre et l'édition](#)", le 19 juin 2025 à l'Académie du climat (Paris). Participation de plusieurs syndicats et organisations professionnelles, notamment le Syndicat National de l'Édition (Julien Chouraqui), la Ligue des Auteurs professionnels (Stéphanie Le Cam) et le Syndicat de la Librairie Française (Edwige Adjomale).
- Webinaire de présentation de l'expérimentation de mutualisation L'Abo, pour l'association The Shifters (cercle thématique "Culture"), Septembre 2025
- Présentation de l'expérimentation d'abonnement lors de la journée interprofessionnelle organisée par Ciclic, agence régionale du livre de Centre Val de Loire, le 17 novembre 2025
- [Webinaire de présentation de l'expérimentation](#) d'abonnement dans le cadre du cycle "L'écologie du livre en région" organisé par l'Agence Régionale du Livre d'Occitanie, le 24 novembre 2025
- Présentation de l'expérimentation d'abonnement lors de la journée professionnelle du Salon du Livre et de la Presse de Jeunesse (principal salon du livre jeunesse de France), 1er décembre 2025, Montreuil
- Présentation de l'expérimentation d'abonnement lors de la journée professionnelle "Écologie du livre" le 6 mars 2026 à l'IUT de la Roche sur Yon
- Webinaire « [Voies de pionniers](#) » avec Nékoé, vendredi 11 septembre 2026

Retours en images



Lancement sur les réseaux sociaux des librairies



Concours de vitrine à la librairie Des rires et des livres à Montreuil



Lancement à la librairie Larcelet : le premier abonné

QUESTIONNAIRE à destination des abonnés

Nous vous remercions d'avoir contribué à la première expérimentation d'abonnement de livres en librairie. Afin d'évaluer et imaginer la suite de cette recherche-action, nous aurions besoin de collecter les retours des lecteurs-abonnés.

Pourriez-vous nous aider en répondant à ce questionnaire, avec l'enfant-abonné, s'il vous plaît ?

En savoir plus sur vous

1. Quel est votre âge ?

2. Avant de souscrire à L'Abo, à quelle fréquence achetiez-vous des livres ?

- Plusieurs fois par mois
- Environ une fois par mois
- Quelques fois par an
- Rarement
- Jamais ou presque

3. Comment avez-vous connu L'Abo ?

- En librairie
- Par un proche
- Réseaux sociaux
- Presse / média
- École, bibliothèque ou association
- Autre : _____

4. Fréquentez-vous la bibliothèque ?

OUI/NON

Si oui, à quelle fréquence :

- Plusieurs fois par semaine
- Plusieurs fois par mois
- Environ une fois par mois
- Quelques fois par an

Votre expérience de L'Abo

4. Quelles ont été vos principales motivations pour vous abonner ? (3 réponses maximum)

- Lire davantage/Encourager la pratique de lecture
- Faire des économies
- Découvrir de nouveaux livres
- Faire confiance à la sélection de la librairie
- Offrir l'abonnement

- Réduire l'achat de livres neufs
- Soutenir la librairie indépendante
- Curiosité
- Autre : _____

5. Depuis votre abonnement, avez-vous le sentiment que L'Abo vous a permis de... ?
(oui / non / en partie)

- Lire davantage
- Découvrir des auteurs ou autrices que vous ne connaissiez pas
- Lire des livres que vous n'auriez pas achetés
- Venir plus souvent à la librairie
- Échanger davantage avec les libraires
- Réduire votre budget livres
- Réfléchir différemment à votre manière de consommer les livres

Les freins et les difficultés rencontrées

6. Avez-vous rencontré des difficultés avec L'Abo ?

- Non
- Oui (précisez) : _____

7. Qu'est-ce qui vous a éventuellement manqué ?

- Plus de choix de titres
- Plus de nouveautés
- D'autres genres littéraires
- Des rencontres ou animations
- Une meilleure information sur le fonctionnement
- Rien en particulier
- Autre : _____

Les bonnes surprises ou effets inattendus

8. Y a-t-il quelque chose que L'Abo vous a apporté et que vous n'aviez pas anticipé ?
(réponse libre)

Et demain ?

9. Souhaitez-vous renouveler votre abonnement ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas encore

10. Que faudrait-il améliorer ou développer pour que L'Abo réponde à vos besoins ?
(réponse libre)

11. Si vous souhaitez participer à un entretien de retour d'expérience, laissez-nous vos coordonnées (mail et/ou téléphone) (facultatif) :

Grille d'entretien d'évaluation

A destination des parties prenantes de l'expérimentation

- Qu'est-ce qui vous a donné envie d'embarquer dans l'expérimentation ?
- Dans quelle mesure, vous êtes-vous senti acteur.ice de l'expérimentation ?
- Comment avez-vous décidé de participer à cette expérimentation ? Quelles ont été les personnes consultées ?
- A quelles questions problématiques souhaitiez-vous répondre en participant à cette expérimentation ? Quelles limites souhaitiez-vous dépasser ?
- L'expérimentation a-t-elle permis de les dépasser ?
- A quelles difficultés avez-vous été confrontées ? Quelles sont les limites organisationnelles et/ou individuelles ?
- Jusqu'où cela vous a amené à vous déplacer ?
- Jusqu'où cela a-t-il infusé dans l'équipe ? Comment en av-vous fait un objet collectif ? Est-ce que cela a été pris au sérieux ?
- Comment vos parties prenantes (Bibliothèques, représentants, clients, confrères libraires) ont-ils accueilli cette initiative ? Quelles ont été leurs réactions ?
- Qu'aurions-nous pu mettre en place pour ne pas vous mettre en difficulté ?
- Qu'est-ce que vous êtes aujourd'hui capable de faire que vous ne faisiez pas avant L'abo ?
- Comment pourrions-nous continuer ensemble ?

CONTRAT TRIPARTITE

Expérimentation d'un abonnement de livres en librairie.
Dans le cadre du projet « Décarboner le livre et l'édition »

Entre les soussignés :

1. LA SOCIETE EDITRICE

Dont le siège est situé :

Représenté par

Ci-après désigné « l'Éditeur »

2. LE LIBRAIRE

[Nom de la librairie], [Forme juridique,

Dont le siège est situé :

Représenté par :

Ci-après désigné « le Libraire »

3. LE BUREAU DES ACCLIMATATIONS (BDZA)

au sein d'Oxalis SCOP

Représenté par Sandrine Grèze, responsable administrative et juridique

Ci-après désigné « BDZA »

Les trois entités sont ensemble dénommées « les Parties ».

Préambule

Dans le cadre du projet de recherche « Décarboner le livre et l'édition », piloté par le Bureau des Acclimations (BDZA), les Parties s'associent pour proposer au public, à titre expérimental, une offre d'abonnement fondée sur la location de livres en librairie.

Cette expérimentation vise à explorer des modes de circulation du livre plus écologiques.

L'expérimentation repose sur une sélection de 29 titres, publiés par différents éditeurs, qui seront mis à disposition des abonnés. Cette sélection a été réalisée d'un commun accord entre le BDZA et le Libraire.

L'Éditeur ayant accepté que 3 (trois) de ses titres fassent partie de la sélection, les Parties ont convenu de conclure le présent contrat.

Article 1 — Objet

Le présent contrat encadre la cession des droits nécessaires à la mise en location par le Libraire des titres ci-après listés, dans le cadre de l'expérimentation d'abonnement en librairie, ainsi que les modalités commerciales associées, les engagements liés à la communication et à l'évaluation du projet.

Les titres de l'Éditeur objet de ladite expérimentation sont les suivants :

- Titre 1
- Titre 2
- Titre 3

Article 2 — Cession de droits de location

2.1 L'Éditeur déclare être titulaire des droits de location pour chacun des titres concernés, ces droits lui ayant été cédés via les contrats d'édition ou par avenants spécifiques.

2.2 L'Éditeur cède au Libraire, à titre non exclusif, le droit de louer chacun de ces titres, en version physique, dans le cadre de l'expérimentation d'une offre de location par abonnement, au sein de sa librairie située XXXXXXXXXXXXXXXX.

2.3 Cette cession est strictement limitée à une période de douze mois allant du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026 inclus.

2.4 Cette cession est strictement limitée à des ouvrages d'occasion, ayant fait l'objet d'une première vente préalable. La vente aura été réalisée dans les conditions mentionnées à l'Article 3.5.

Article 3 — Conditions d'exploitation

3.1 L'abonnement commercialisé par le Libraire inclut 29 titres, publiés par différents éditeurs, et pouvant être présents en plusieurs exemplaires.

Le Libraire est seul chargé de la gestion de l'abonnement, incluant la mise à disposition et la gestion logistique (prêts/retours) des exemplaires, la relation et la facturation des abonnés, ainsi que la remontée des données d'usage nécessaires à l'évaluation.

3.2 Les ouvrages sont loués dans le cadre d'une formule d'abonnement, à destination du public, pour une durée limitée, sans transfert de propriété aux clients finaux pendant la durée de l'abonnement.

L'abonné peut emprunter un exemplaire à la fois parmi tous les exemplaires disponibles auprès du Libraire. Il ne pourra emprunter un nouveau titre, qu'une fois l'exemplaire en sa possession rendu.

3.3 Les abonnés auront la possibilité de conserver un (1) exemplaire à l'issue de la période d'abonnement, selon des modalités définies par le Libraire.

3.4 Pour éviter tout risque de confusion entre les exemplaires proposés dans le cadre de l'abonnement, et les exemplaires neufs proposés à la vente, le Libraire s'engage à apposer une étiquette identifiant l'exemplaire comme faisant partie de l'offre d'abonnement.

3.5 Le Libraire acquiert les exemplaires des titres concernés de l'Éditeur selon le canal de distribution classique. Le Libraire revendra ensuite ces exemplaires auprès du BDZA, et ce dernier les mettra par la suite à la disposition du Libraire.

Article 4 — Rémunération

4.1 Le Libraire s'engage à reverser à l'Éditeur, pour chaque titre intégré dans l'abonnement, une redevance équivalente à 1/29e de 6 % du chiffre d'affaires HT total généré par la vente des abonnements, quel que soit le nombre d'exemplaires de ce titre proposés à la location.

4.2 Ce reversement est effectué à la fin de la période d'abonnement, sur la base d'un état de chiffre d'affaires (proposition de document en annexe 1) fourni par le Libraire à l'Éditeur, permettant à l'Éditeur d'émettre une facture pour le Libraire.

4.3 L'Éditeur s'engage à reverser 50 % des sommes perçues au titre de l'article 4.1 à l'ensemble des ayants droit concernés (auteur·ice, illustrateur·ice) selon la clé de répartition définie au sein des contrats d'édition et/ou avenants concernés.

4.4 Par ailleurs, l'Éditeur percevra les sommes dues au titre de l'achat par le Libraire des exemplaires de ses titres sélectionnés. Ces derniers seront vendus selon les tarifs applicables habituellement aux libraires par le diffuseur-distributeur de l'Éditeur.

Article 5 — Communication et transparence

5.1 Les Parties s'engagent à collaborer activement à la transparence de l'expérimentation, en partageant les résultats économiques, retours d'expérience, et difficultés éventuelles entre eux tout au long de l'expérimentation. À cette fin un tableau de bord bimestriel sera adressé à l'Éditeur selon le modèle en annexe 2.

5.2 L'ensemble des données et informations relatives au projet pourra être rendu public par le BDZA, à des fins de documentation et d'évaluation. Les données collectées auprès des abonnés seront collectées, stockées et traitées par le BDZA, dans le respect du RGPD.

5.3 Le Libraire et le BDZA sont expressément autorisés par l'Éditeur à communiquer publiquement sur l'expérimentation: son nom, les titres concernés et les noms des auteurs et illustrateurs.

5.4 Tous les supports de communication réalisés par le BDZA et/ou les Libraires dans le cadre de l'expérimentation devront être soumis à l'Éditeur pour validation préalable, notamment lorsqu'ils mentionnent son nom, les titres concernés, les auteurs, illustrateurs. Cette validation devra être apportée sous 15 jours ouvrés.

Article 6 — Évaluation de l'expérimentation

6.1 Les Libraires s'engagent à transmettre au BDZA les données nécessaires à l'évaluation de l'expérimentation, notamment :

- Le nombre d'abonnés inscrits pendant la période concernée ;
- Le chiffre d'affaires HT réalisé par la vente des abonnements ;
- Les données de vente des ouvrages inclus dans l'abonnement, au cours des mois précédant la commercialisation de l'offre et pendant la commercialisation de l'offre ;
- Toute autre information utile à l'évaluation.

6.2 Ces données pourront être partagées avec les autres Parties (selon le tableau de bord en exemple à l'annexe 2) et intégrées aux restitutions publiques coordonnées par le BDZA.

6.3. Les données concernant les personnes ayant souscrit un abonnement ne seront pas transmises à l'éditeur, sauf accord explicite du souscripteur. Aucune donnée concernant des personnes mineures ne pourra être transmise.

Article 7 — Rôle du Bureau des Acclimatations (BDZA)

7.1 Le BDZA est le pilote du projet de recherche dans lequel s'inscrit cette expérimentation. Il ne bénéficie pas de la présente cession de droits de location, mais veille à la cohérence, au suivi et à la restitution publique du projet.

7.2 À ce titre, le BDZA peut recueillir des données, proposer des outils de suivi, organiser des temps de concertation, et publier les résultats. Le BDZA est garant du respect du RGPD lors de la collecte, du stockage et du traitement de toutes les données concernées.

7.3 Le BDZA est également chargé d'acheter les exemplaires des titres au Libraire, puis de les mettre à sa disposition, conformément à l'article 3.5, afin que ceux-ci soient considérés comme des ouvrages d'occasion, tel que définis dans le décret n° 2023-497 du 22 juin 2023 : « Est considéré comme un livre d'occasion un livre qui, quel que soit son état matériel, a déjà été acheté ou reçu à titre gratuit par une personne pour ses besoins propres, excluant la revente. »

Article 8 — Durée - Territoire

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée, allant du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026. Il pourra être prolongé par avenant signé des trois Parties.

Le présent contrat est valable uniquement pour le territoire de la France.

Article 9 — Loi applicable - Litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat fera l'objet d'un règlement amiable. À défaut, la compétence juridictionnelle sera attribuée au tribunal du ressort du siège de l'Éditeur.

Fait à Rennes, le 22 septembre 2025
En trois exemplaires originaux.

ANNEXE 1 : Exemple d'état de chiffre d'affaires réalisé

Nombre d'abonnements vendus	Prix de vente HT	Total CA HT réalisé	Part à reverser par titre : (cf Article 4.1)	Nombre de titres :	Total HT à reverser à l'éditeur :
30 abonnements	29,90€	897€	2,07€	3	6,21€

ANNEXE 2 : Suivi trimestriel

Liste des informations à mentionner sur ce document à transmettre aux partenaires signataires de la convention :

- Nombre d'abonnés à date (*informations communiquées par libraire*)
- Progression depuis le précédent bilan (*informations communiquées par libraire*)
- Chiffre d'affaires réalisé à date (*informations communiquées par libraire*)
- Bilan de l'état d'usure des livres (*informations communiquées par libraire*)
- Quantité de livres remplacés (*informations communiquées par libraire*)
- Retours des libraires / retours des usagers (verbatim) (*informations communiquées par le BDZA*)
- Retours des auteurs / illustrateurs (verbatim) (*informations communiquées par les éditeurs*)
- Réponses des usagers aux sondages et questionnaires (*informations communiquées par le BDZA*)
- Retours presse éventuels (*informations communiquées par les libraires, les éditeurs et le BDZA*)
- Autres informations éventuelles



Expérimentation d'une offre d'abonnement en librairie

Proposition d'avenant au contrat d'édition

V3 au 26 juin 2025

Situation 1 : auteur seul

En intro, préciser :

- *Auteur*
- *Œuvre*
- *Editeur*
- *Contrat d'édition auquel l'avenant se rattache*

Exploitation indirecte - location en librairie

L'Auteur cède à l'Editeur, à titre exclusif, le droit de d'exploiter l'Œuvre sous forme de location en librairie, dans le cadre d'un abonnement composé de plusieurs titres.

[optionnel]

Ce droit d'exploitation concerne uniquement les offres d'abonnement proposées dans le cadre du projet « Décarboner le livre et l'édition », menées par les trois librairies partenaires (Larcelet à St Diziers ; Libr'enfant à Tours ; Des rires et des livres à Montreuil), pour la période allant de septembre 2025 à septembre 2026 inclus.

Tout autre exploitation devra faire l'objet d'une autorisation spécifique de l'Auteur.

En contrepartie de l'exploitation des-dits droits dans le cadre d'une location, l'Auteur percevra **50% (cinquante pour cent)** des redevances proportionnelles aux recettes d'exploitation ou des redevances forfaitaires perçues par l'Éditeur au titre de la cession de droits d'Auteur consentie à ces tiers.

ou (même idée formulée différemment)

... 50 % des sommes brutes comptabilisées et encaissées par l'éditeur en contrepartie de la cession du droit de location consentie à des tiers.

Ces sommes seront intégrées à la reddition de droits. Elles seront versées à l'issue de la période d'abonnement.

Situation 2 : auteur + illustrateur

Exploitation indirecte - location en librairie

L'Auteur cède à l'Editeur, à titre exclusif, le droit de d'exploiter l'Œuvre sous forme de location en librairie, dans le cadre d'un abonnement composé de plusieurs titres.

En contrepartie de l'exploitation des-dits droits dans le cadre d'une location, l'Auteur et l'illustrateur percevront chacun **25% (vint-cinq pour cent)** des redevances proportionnelles aux recettes d'exploitation ou des redevances forfaitaires perçues par l'Éditeur au titre de la cession de droits d'Auteur consentie à ces tiers.

ou :

... 25 % des sommes brutes comptabilisées et encaissées par l'éditeur en contrepartie de la cession du droit de location consentie à des tiers.



LOCATION DE LIVRES EN LIBRAIRIE CADRE JURIDIQUE ET CONDITIONS DE CONFORMITÉ

Introduction :

La présente note vise à examiner les enjeux juridiques soulevés par une expérimentation menée par un libraire, consistant à proposer à ses clients un **abonnement annuel de location de livres physiques**.

Dans le cadre de cette expérimentation, la librairie propose un abonnement portant sur une liste de titres définie à l'avance (par exemple, 30 titres) pour une période définie (par exemple, 1 an). L'abonnement est commercialisé pour un prix annuel fixe (par exemple, 40€HT). Les abonnés peuvent emprunter un livre à la fois de la sélection composant l'abonnement. Ils peuvent conserver le dernier livre lu.

Ce modèle économique innovant, qui s'inscrit dans une logique de diversification de l'offre de services des libraires, soulève plusieurs questions juridiques inédites.

En effet, si le contrat envisagé ne constitue ni une vente ni un prêt gratuit au sens des textes existants, il pourrait être interprété comme une location à exécution successive, soumise à des régimes spécifiques tant en matière de propriété littéraire et artistique que de droit de la consommation.

L'objectif de cette analyse est donc de clarifier, à la lumière du droit en vigueur :

- La **qualification juridique** de l'opération envisagée ;
- Les conséquences sur les relations entre **libraire, éditeur, auteur et client** ;
- Les conditions de **conformité avec la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre** (dite « Loi Lang ») ;
- Et, en perspective, le **sort des ouvrages à l'issue du cycle de location**.

La réflexion repose notamment sur la comparaison avec les modèles de location numérique, l'interprétation donnée par la Médiatrice du livre, et les textes fiscaux et civils applicables aux biens culturels.

Avant d'examiner les conséquences juridiques de cette offre innovante, il convient d'en préciser le cadre juridique de base, en identifiant à quelle catégorie contractuelle elle appartient.

I. Qualification juridique de l'opération envisagée

Dans un premier temps, pour savoir où l'on se situe, il convient de rappeler les notions juridiques en jeu car chacune emporte des conséquences distinctes :

- **Vente** : « *La vente est une convention par laquelle l'un s'oblige à livrer une chose, et l'autre à la payer* » (**article 1582 al. 1^{er} C. civ.**).

Cet article se lit en lien avec l'**article 1583 C. civ.** : « ***Elle est parfaite entre les parties, et la propriété est acquise de droit à l'acheteur à l'égard du vendeur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée ni le prix payé*** ».

Cela signifie que l'un des effets de la vente est le transfert de propriété. C'est un **élément essentiel du contrat de vente** et **c'est de jurisprudence constante**.

Cette définition juridique du contrat de vente est acquise¹.

- **Location** (ou **louage de choses**) : « *Le louage de chose est un contrat par lequel l'une des parties s'oblige à faire jouir l'autre d'une chose pendant un certain temps, et moyennant le paiement d'un certain prix que celle-ci s'oblige à payer* » (**article 1709 C. civ.**).

Dans le cadre de la location de livre, s'apparente à un « bail à loyer » au sens de l'**article 1711 C. civ.** (« louage des maisons et celui des meubles » meuble étant entendu au sens du code civil comme des biens qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre (cf. **art. 528 C. civ.**)).

Les éléments essentiels de la location sont : la durée déterminée de l'autorisation d'usage et le prix. Dans une location, il n'y a pas de transfert de propriété : le loueur reste propriétaire et il donne usage du bien au locataire contre rémunération pour une durée déterminée.

- **Prêt** (ou **prêt à usage**) : « *Le prêt à usage est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi* » (**article 1875 C. Civ.**).

Contrairement à la vente et à la location, **le prêt est « essentiellement gratuit » (art. 1876 C. Civ.)** c'est-à-dire que la gratuité est un de ses éléments de définition.

Toutefois cette stipulation ne s'applique en principe qu'aux relations entre particulier. Elle **ne s'applique pas aux bibliothèques recevant du public.**

Dans le cadre de l'expérimentation, le libraire-loueur peut-il est qualifié de bibliothèque accueillant du public ? Cette qualification **répond à des critères précis** définis par l'**article R. 133-1 du CPI** :

¹ Cette notion de transfère est si elle est discutée sur la question du numérique ; le transfert de la chose, sauf pour les NFT par exemple, n'entraînant pas de dessaisissement de la propriété pour le vendeur.

« Les bibliothèques accueillant du public pour le prêt mentionnées aux articles L. 133-3 et L. 133-4 sont :

1° Les bibliothèques des collectivités territoriales désignées aux articles L. 310-1 à L. 310-6 et L. 320-1 à L. 320-4 du code du patrimoine ;

2° Les bibliothèques des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

3° Les bibliothèques des comités d'entreprise ;

4° Toute autre bibliothèque ou organisme mettant un fonds documentaire à la disposition d'un public, dont plus de la moitié des exemplaires de livres acquis dans l'année est destinée à une activité organisée de prêt au bénéfice d'usagers inscrits individuels ou collectifs. »

Dans le cadre de l'expérimentation, les librairies participantes n'entrent dans aucune des trois premières catégories. En outre, elles ne réunissent pas les critères de la quatrième puisque dans le cadre de l'expérimentation, l'activité de location ne concerne qu'un nombre limité de références et en aucun cas la moitié des exemplaires acquis.

Ainsi contrairement à ce qui a pu être discuté, **les règles relatives au prêt en bibliothèques ne semblent pas trouver à s'appliquer.**

Dans le cadre de l'expérimentation envisagée, il semblerait que le cadre légal soit celui de la location. Cela soulève plusieurs questions :

- ❖ **Comment cela s'articule-t-il avec les règles de propriété littéraire et artistique applicable au livre en tant qu'il s'agit d'une œuvre de l'esprit ?**
- ❖ **Comment la location s'accommode-t-elle du cadre de la Loi Lang ?**

La qualification du contrat comme contrat de location permet désormais d'examiner les implications spécifiques de ce modèle sur le plan du droit d'auteur, notamment dans les relations entre auteurs, éditeurs et libraires.

II. Conséquences juridiques sur le droit d'auteur

La mise en location d'un livre, distincte de sa vente, constitue un mode d'exploitation soumis à autorisation et rémunération de l'auteur. Cette section examine les conséquences sur les relations contractuelles auteur-éditeur-libraire.

1. Dans la relation entre l'auteur et l'éditeur

L'article L. 122-1 du CPI dispose : « Le droit d'exploitation appartenant à l'auteur comprend le droit de reproduction et le droit de représentation ».

L'article L.131-3 al. 1 du CPI précise que : « **La transmission des droits de l'auteur est subordonnée à la condition que chacun des droits cédés fasse l'objet d'une mention distincte**

dans l'acte de cession et que le domaine d'exploitation des droits cédés soit délimité quant à son étendue et à sa destination, quant au lieu et quant à la durée. »

L'article **L.131-4 du CPI** dispose par ailleurs : « *La cession par l'auteur de ses droits sur son œuvre peut être totale ou partielle. Elle doit comporter au profit de l'auteur une rémunération appropriée et proportionnelle aux recettes provenant de la vente ou de l'exploitation.* »

Enfin, l'article **L.132-5 CPI**, applicable spécifiquement au contrat d'édition prévoit que : « ***le contrat peut prévoir soit une rémunération proportionnelle aux produits d'exploitation, soit, dans les cas prévus aux articles L. 131-4 et L. 132-6, une rémunération forfaitaire.*** »

Dans le cadre de la mise en location de livres, on peut estimer **que la vente du livre au libraire-loueur n'épuise pas les droits d'auteurs, car il s'agit d'un autre mode d'exploitation distinct obéissant à une logique économique différente de celle de la vente** qui constitue le canal d'exploitation principal :

- 1^{er} mode d'exploitation = vente ;
- 2^e mode d'exploitation = location.

Cette interprétation de la législation est conforme au droit européen, notamment la **directive 2006/115/CE du 12 décembre 2006** qui dispose que les auteurs ont le droit exclusif d'autoriser et d'interdire la location et le prêt de leurs œuvres. De plus, l'**article 4** de la ladite directive impose que les auteurs perçoivent une rémunération équitable pour la location.

Dès lors, pour que le livre puisse être mis en location, **il faut que la cession du droit de location et la rémunération correspondante soit prévues dans le cadre du contrat d'édition**. À défaut, des avenants devront être conclus entre les auteurs et leurs éditeurs.

En outre, dans le cadre de notre expérimentation puisque la location se ferait par abonnement, il faut que la possibilité d'une mise en location par abonnement soit prévue au contrat et que l'assiette de la rémunération correspondant à ce schéma soit clairement définie.

Cela est capital car le libraire-loueur ne peut mettre le livre en location que si l'éditeur dispose lui-même valablement de ce droit, en vertu d'un contrat d'édition conforme aux **articles L. 131-3 et suivants, et lui donne une licence d'exploitation sur celui-ci**. Dans le cas contraire, le loueur-libraire s'expose à des poursuites pour contrefaçon sur le fondement des **articles L.122-4, L.335-2 et L.335-3 CPI**, avec des sanctions civiles et pénales.

2. Dans la relation entre l'éditeur et le libraire-loueur

La mise en location de livres par un libraire suppose que ce dernier soit titulaire d'un droit de location sur les exemplaires mis à disposition du public. Or, les conditions générales de vente actuellement en vigueur entre les distributeurs/diffuseurs et les libraires ne prévoient qu'un droit d'usage aux fins de revente dans le cadre de la **loi n° 81-766 du 10 août 1981** sur le prix du livre. Elles ne sauraient donc permettre, en l'état, une exploitation sous forme de location.

Il en résulte la nécessité de conclure des contrats spécifiques de cession du droit de location, sur le modèle de ceux qui existent dans le secteur du vidéogramme.

Conformément aux exigences de l'article L.131-3 CPI, **cette cession devra comporter une délimitation spécifique du droit consenti** : elle devra être limitée quant à sa durée, son territoire, et son usage, et prévoir en outre une rémunération proportionnelle.

Cette session devra comporter une reddition de comptes régulière, transmise aux éditeurs à l'issue de chaque période contractuelle (exercice annuel ou semestriel), accompagné du règlement des sommes dues. Il appartiendra ensuite aux éditeurs de procéder à la répartition de cette rémunération entre les ayants droit, conformément aux stipulations du contrat d'édition.

Conformité avec la loi Lang

Au-delà des considérations relatives au droit de la propriété intellectuelle, la location de livres par un libraire interroge également au regard du régime juridique du prix du livre, fixé par la loi du 10 août 1981, dite loi Lang.

Dans le cadre de l'expérimentation, il est proposé que le Bureau des acclimations (BDZA) fasse l'acquisition des ouvrages concernés, à des fins de recherche. BDZA est ainsi le client final du libraire (qui reste détaillant et peut bénéficier de remise commerciale).

Analyse réalisée dans le cadre de l'expérimentation L'Abo, menée du 1^{er} septembre 2025 au 31 juin 2026.

Cette expérimentation a été coordonnée par le Bureau des acclimations, dans le cadre du projet « Décarboner le livre et l'édition ».

Contact : fanny@bdza.fr et pamela@bdza.fr.

Retrouvez l'ensemble des travaux sur le site www.bdza.fr/livre.

Opération soutenue par l'État dans le cadre du dispositif « Soutenir les alternatives vertes dans la culture » de la filière des industries culturelles et créatives (ICC) de France 2030, opérée par la Caisse des Dépôts.



BANQUE des
TERRITOIRES

